

L'Acte précédent n'en conférerait aux Syndics d'Ecole, et qu'ils peuvent employer qui ils veulent et de la manière et pendant le tems qu'il leur plaît ; que loin que le Bureau d'Education intervienne dans les matières de conscience entre parens et enfans, et force les parens à laisser les livres d'Ecole à bon marché, pour en acheter de plus dispendieux, le Bureau n'a aucune autorité de ce genre, et a fait tous les efforts possibles pour mettre à la portée de tous les parens de bons livres et à bon marché ; que loin que le Surintendant en chef des Ecoles ait le pouvoir d'introduire les livres qu'il veut dans les Ecoles, il n'a aucune autorité quelconque relativement au choix des livres ; et loin d'avoir le pouvoir d'employer ou de démettre des Maitres d'Ecole suivant son bon plaisir, il n'a pas même le pouvoir d'employer un Maître d'Ecole, ni même de lui donner un certificat officiel de capacité ; il n'a pas le pouvoir d'intervenir dans les affaires d'aucune section d'Ecole, à moins qu'il n'y soit appelé par quelque partie intéressée ; que ses décisions n'ont en aucun cas l'autorité d'une Cour de Loi ; que son pouvoir et son devoir ne consistent qu'à veiller à ce que les conditions imposées par la Législature soient remplies dans la dépense de la subvention Législative des Ecoles ; que son pouvoir est bien moins grand que celui qui appartient à un officier analogue dans l'état voisin de New-York, et est une accumulation de travail et non l'exercice d'une autorité arbitraire ; que chaque acte du Surintendant en chef des Ecoles est soumis à l'autorité d'un Gouvernement responsable à la Législature du pays. Mais si *ostensiblement* on objecte à la constitution du Bureau d'Education, je crois que l'objection véritable se rapporte à un fait avec lequel on a identifié le Bureau, savoir la prohibition des *livres d'Ecole des Etats-Unis* dans nos Ecoles Communes. Il paraît que l'on suppose que, s'il n'y avait pas de Bureau d'Education pour recommander les livres dont on doit se servir dans les Ecoles, les livres Américains n'en seraient pas exclus.